

**DÉLIBÉRATION 2025-18 DU CONSEIL MUNICIPAL du 09.12.2025
DE LA COMMUNE DE PLANaise**

Date de la convocation : **04.11.2025**

Nombre de Membres en exercice : **15**

Date d'affichage de la convocation : **04.11.2025**

Qui ont pris part à la Délibération : **14**

Séance du mardi 09 décembre 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**,

Le mardi 09 décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PLANaise**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents : Lionel MURAZ, Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Ludovic PEROT, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Anthony d'AMBROSIO.

Excusé(s) : Josselin PAPIN *qui a donné pouvoir à* Xavier PERRIN, Romuald BENDOTTI, *qui a donné pouvoir à* Michel AGUETTAZ, Sandrine GADBLEED *qui a donné pouvoir à* Nathalie GONTARD, Thierry BATAILLARD *qui a donné pouvoir à* Olivia UCAR-MORELLE, Marc ROZIER.

Nathalie GONTARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° DÉL 2025-18

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE à l'unanimité** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie.

La Secrétaire de Séance,
Nathalie GONTARD,



Le Maire,
Lionel MURAZ




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».